

COMPTE RENDU de la Séance du 01 DECEMBRE 2025

Procès-verbal des délibérations du COMITE du SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE de la BOUCLE de la MOSELLE

Le Conseil d'administration du Syndicat Intercommunal Scolaire de la Boucle de la Moselle s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Madame Odile SEY, à la mairie de Chaudeney-sur-Moselle, le lundi premier décembre deux mille vingt-cinq à vingt heures et zéro minute.

La convocation a été adressée le 24/11/2025 avec l'ordre du jour suivant :

– Achat de 2 cartes cadeaux pour le Noël des enfants de Mme Jessica MARLIERE, ATSEM à l'école maternelle de Chaudeney-sur-Moselle

– Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026

Etaient présents Messieurs et Mesdames : MM Xavier COLIN, Gilles GUYOT, Martin LAMBERTY, Florian MILITCH, Nadine MOREL, Marion MOUROT, Emmanuel PAYEUR et Odile SEY.

Absent excusé : M. Thomas COLIN.

M. Emmanuel PAYEUR a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

2025/10) Achat de 2 cartes cadeaux pour le Noël des enfants de Mme Jessica MARLIERE, ATSEM à l'école maternelle de Chaudeney-sur-Moselle

A la demande de Monsieur le Trésorier Principal de TOUL et selon la réglementation en vigueur,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration du SIS de la Boucle de la Moselle décide à l'unanimité :

- d'acheter **2 cartes cadeaux** pour le Noël des enfants de Mme Jessica MARLIERE, ATSEM à l'école maternelle de Chaudeney-sur-Moselle, **d'un montant de 35.00 € chacune, soit un total de 70.00 €, à :**

* **Loann DE ANTONI**

* **Anaé DE ANTONI**

2025/11) Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026

Préalablement au vote du budget primitif 2026, le Conseil d'administration du SIS de la Boucle de la Moselle ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2025. Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2026 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, les Membres du Conseil d'administration du SIS de la Boucle de la Moselle peuvent, en vertu de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser la Présidente à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2025.

A savoir :

| COMPTE | CHAPITRE | Budget 2025 | Crédits 2026 |
|--------|----------|--------------|--------------|
| 203 | 20 | 8 681.00 € | 2 170.00 € |
| 2131 | 21 | 887 837.00 € | 221 959.00 € |
| 2183 | 21 | 5 000.00 € | 1 250.00 € |
| 2184 | 21 | 5 000.00 € | 1 250.00 € |

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil d'administration du SIS de la Boucle de la Moselle décident, à l'unanimité, d'autoriser la Présidente à mandater les dépenses d'investissement 2026 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif 2026.

La Présidente certifie avoir affiché le procès-verbal de cette séance à la porte de la mairie le 02/12/2025 et transmis au contrôle de légalité le 02/12/2025

La Présidente, O. SEY

